



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS** **BUDGETAIRES 2020**

*Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2019*

# SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>p.3</b>
<b>Le contexte général</b>	<b>p.4</b>
Le contexte macro-économique	p.4
Le projet de loi de finances 2020 et son incidence sur les collectivités locales	p.4
<b>La situation financière de la collectivité</b>	<b>p.6</b>
Les recettes de fonctionnement	p.6
Les dépenses de fonctionnement	p.7
L'épargne nette	p.8
Les dépenses d'équipement	p.9
L'endettement	p.9
<b>Les orientations budgétaires 2020</b>	<b>p.11</b>
Une ville qui agit en faveur du développement durable	p.11
Une ville qui investit pour améliorer la qualité de vie des védasiens	p.12
Une ville qui adapte son organisation aux besoins du territoire	p.14
Une ville qui n'augmente pas ses taux d'imposition et qui se désendette	p.15
<b>Les grandes masses du budget 2020</b>	<b>p.17</b>
Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement	p.17
Les recettes prévisionnelles de fonctionnement	p.17
Les investissements et leur financement	p.18
<b>Conclusion</b>	<b>p.19</b>
<b>Annexe</b>	<b>p.20</b>
Les données relatives aux ressources humaines	p.20
Les données relatives à la dette	p.24

# Préambule

*Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville a lieu en conseil municipal.*

*Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est une étape obligatoire (Art L.2312-1 du CGCT) et essentielle à la vie démocratique de notre ville. Il informe les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de les éclairer lors du vote du Budget Primitif.*

*Ce rapport présentera donc :*

- le contexte économique et financier dans lequel s'inscrit le budget 2020*
- des éléments sur la situation financière de la collectivité*
- les orientations budgétaires 2020*
- les grands masses du budget 2020*
- des éléments relatifs aux ressources humaines et à la gestion de la dette.*

Maintien de la qualité du service public, poursuite de l'effort d'investissement pour aménager et structurer le territoire, déploiement d'actions en faveur du développement durable, tels seront les axes prioritaires de l'action municipale pour 2020.

La ligne de gestion de la municipalité sera poursuivie : maintien des équilibres structurels, stabilité fiscale, et désendettement.

# Le contexte général

## Le contexte macro-économique

Les éléments de présentation émanent principalement du rapport économique, social et financier du projet de loi de finances 2020 et de la note de conjoncture de l'INSEE émise en octobre 2019.

La croissance mondiale ne cesse de ralentir ; elle devrait être inférieure à 3% en 2019.

Pratiquement tous les pays sont touchés par le ralentissement causé principalement par les tensions protectionnistes entre les Etats Unis et la Chine. Les perturbations associées au Brexit provoquent également des à-coups dans les flux commerciaux.

Ces chocs internationaux ont davantage pesé, en 2019, sur l'activité économique en Allemagne qu'en France. L'activité économique resterait atone en Allemagne et en Italie ; le PIB de la zone euro progresserait de 1,2% en moyenne annuelle sur 2019.

La croissance française garderait le même rythme que les trimestres précédents avec une prévision annuelle autour de + 1,3% pour 2019.

Cette résistance tient surtout à la demande intérieure : l'investissement des entreprises bénéficie de conditions favorables, notamment de taux d'intérêts bas, tandis que celui des administrations publiques est dopé par le cycle municipal.

L'inflation française devrait être de +1,3% d'ici la fin de l'année ; le pouvoir d'achat des ménages devrait s'accélérer en fin d'année avec la deuxième vague de réduction de la taxe d'habitation (+ 2,3% en 2019).

Les prévisions liées à l'emploi prévoient la poursuite de la baisse du chômage grâce à la croissance économique; de l'ordre de 0.1 point par trimestre pour atteindre 8,3% à la fin de l'année.

## Le projet de loi de finances 2020 et son incidence sur les collectivités locales

**Le PLF 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation.** En effet, le gouvernement confirme que 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

En contrepartie de cette suppression, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée aux communes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et l'État indique qu'il compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur. Une opération qui pèsera 1 Md€ à l'État, soit le coût du différentiel entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la taxe foncière départementale (14,2 Md€).

Pour 2020, l'évolution des bases de taxes d'habitation, sera finalement de 0,9% et non gelée comme annoncée initialement dans le PLF.

Autre annonce du PLF, la réforme des valeurs locatives (dont les bases datent de l'année 1970) relatives aux habitations, nécessaire pour garantir plus d'équité entre les contribuables et assurer un impôt plus juste, est quant à elle repoussée à 2026.

La suppression de la taxe d'habitation soulève encore de nombreuses interrogations.

Pour notre collectivité, en développement démographique, on peut s'interroger sur les modalités de prises en compte des variations physiques des bases pour les années à venir : est-ce que le transfert de la part départementale du foncier bâti avec son mécanisme correcteur permettra une compensation réelle et à l'euro près de la taxe d'habitation ?

**Les concours aux collectivités seront en hausse de 600 M€.** Principale composante, la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements est stable (27Md€). Le soutien de l'État à l'investissement local, qui reprend depuis 2017, est renforcé. Sous l'effet du cycle électoral et de la reprise de l'investissement local, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) bénéficie de 6 Md€ de crédits en 2020, soit + 0,4 Md€ par rapport à 2019. La péréquation progresse aussi (180 M€ pour les communes et 10 M€ pour les départements).

Pour la ville de Saint Jean de Védas, les dotations de l'Etat devraient donc rester stables et s'établir autour de 25 K€ pour la DGF et 118 K€ pour la DSR.

# La situation financière de la collectivité

La situation financière de la collectivité se caractérise par :

- des recettes de fonctionnement qui gardent une évolution positive
- des dépenses de fonctionnement qui évoluent de façon maîtrisée
- un autofinancement qui s'améliore
- un effort d'investissement soutenu
- un désendettement progressif et un niveau d'endettement modéré

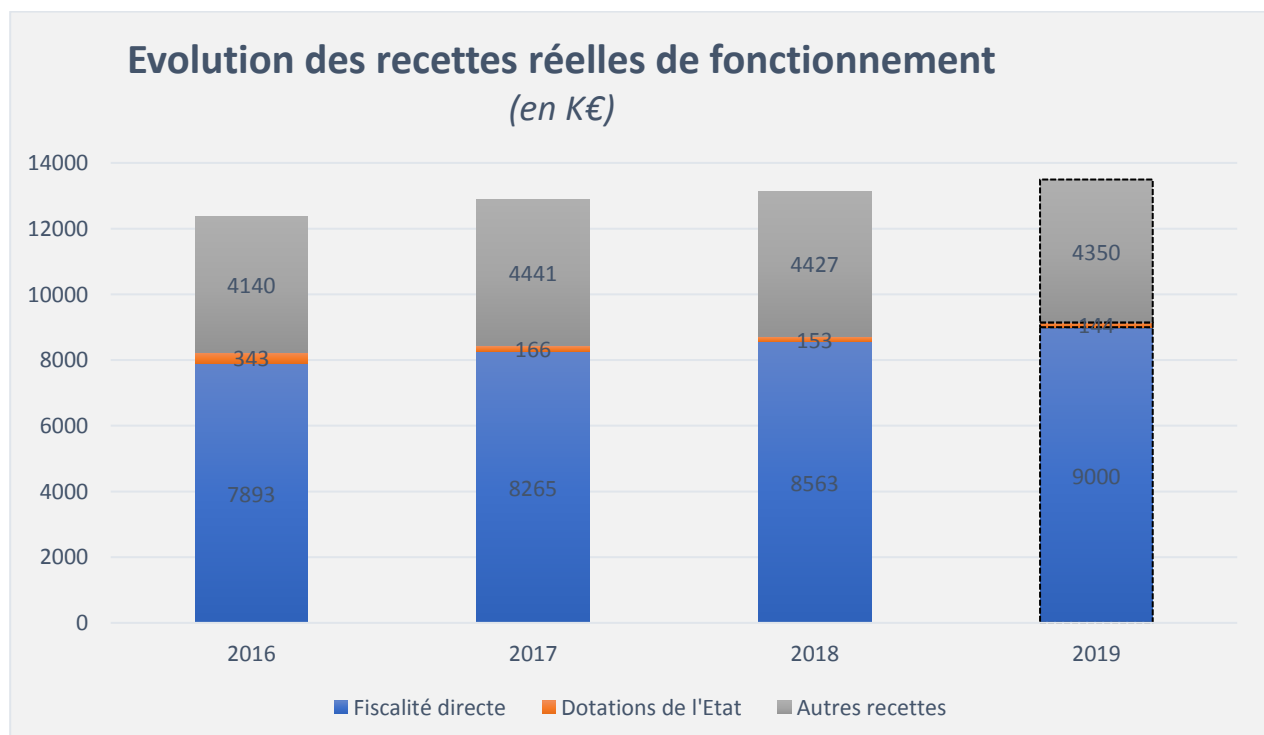
## **1/ Des recettes de fonctionnement dont l'évolution reste positive**

Les recettes de fonctionnement de la collectivité, bien que lourdement impactées par la baisse des dotations de l'Etat, gardent une évolution positive en raison principalement de la dynamique fiscale du territoire.

En effet, la baisse de la Dotation globale de fonctionnement a représenté, entre 2014 et 2019, une perte financière cumulée pour la collectivité de 3 500 K€.

Le produit fiscal enregistre une évolution de l'ordre de 3 à 5% par an depuis 4 ans grâce à l'augmentation physique des bases et à la revalorisation des valeurs locatives, à taux constants.

Cette dynamique du produit fiscal associée à l'évolution significative des droits de mutations (700 K€/an en moyenne) permet à la collectivité d'accroître ses ressources de fonctionnement.



	2016	2017	2018	2019
<b>Recettes réelles de fonctionnement (K€)</b>	12 376	12 872	13 143	13 494
<b>Taux d'évolution</b>		4,01%	2,11%	2,60%

\*données CA

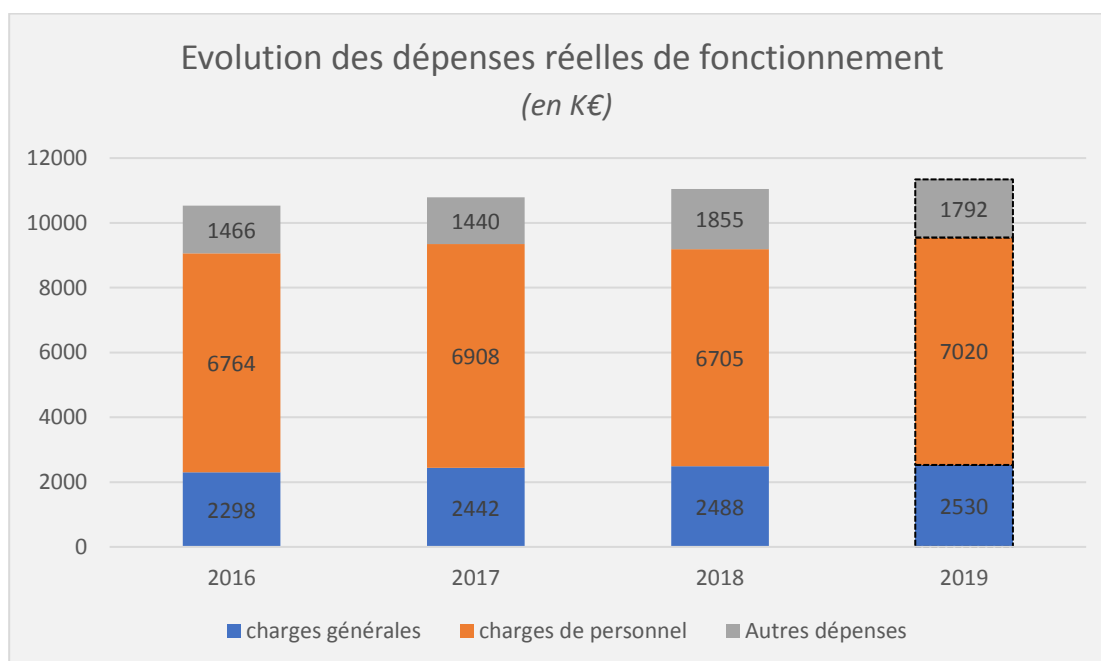
## **2/ Des dépenses de fonctionnement avec une évolution maîtrisée**

Depuis plusieurs années, la collectivité s'est engagée dans un effort de gestion nécessaire pour assurer une maîtrise de ses dépenses courantes.

Depuis 2018, les dépenses de fonctionnement connaissent un desserrement nécessaire au niveau des charges courantes et de personnel afin d'adapter les services aux besoins du territoire et maintenir la qualité de service public.

Cette évolution des dépenses est structurelle ; elle permet de répondre aux besoins d'une ville qui grandit.

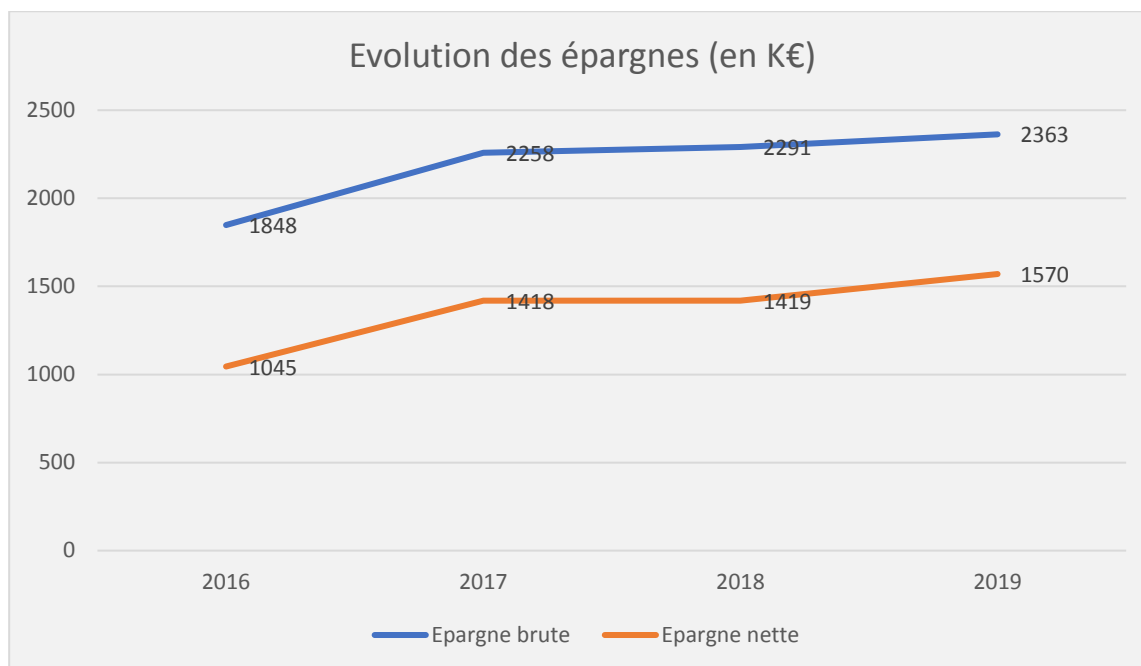
Cette évolution s'inscrit dans un cadre de gestion rigoureuse des dépenses qui est une constante de la politique financière de la municipalité.



	2016	2017	2018	2019
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (K€)*</b>	10 528	10 790	11 048	11 342
<b>Taux d'évolution</b>		2,49%	2,39%	2,66%

\*données CA

### **3/Une épargne nette qui s'améliore**



L'épargne nette correspond à l'excédent de fonctionnement (épargne brute) diminué des remboursements en capital de la dette. Elle détermine le montant d'autofinancement dont dispose la collectivité pour investir.

L'autofinancement brut est en légère augmentation ; l'évolution des recettes de fonctionnement reste supérieure à celle des dépenses courantes malgré une évolution plus soutenue.

L'épargne nette connaît une évolution plus positive sous l'effet du désendettement de la collectivité.

L'amélioration des niveaux d'épargne est un indicateur d'une situation financière structurelle saine.

### **4/ Un niveau d'investissement soutenu**

La ville a mis en place un plan pluriannuel d'investissement afin de planifier la réalisation de ces équipements en fonction de ses capacités financières.

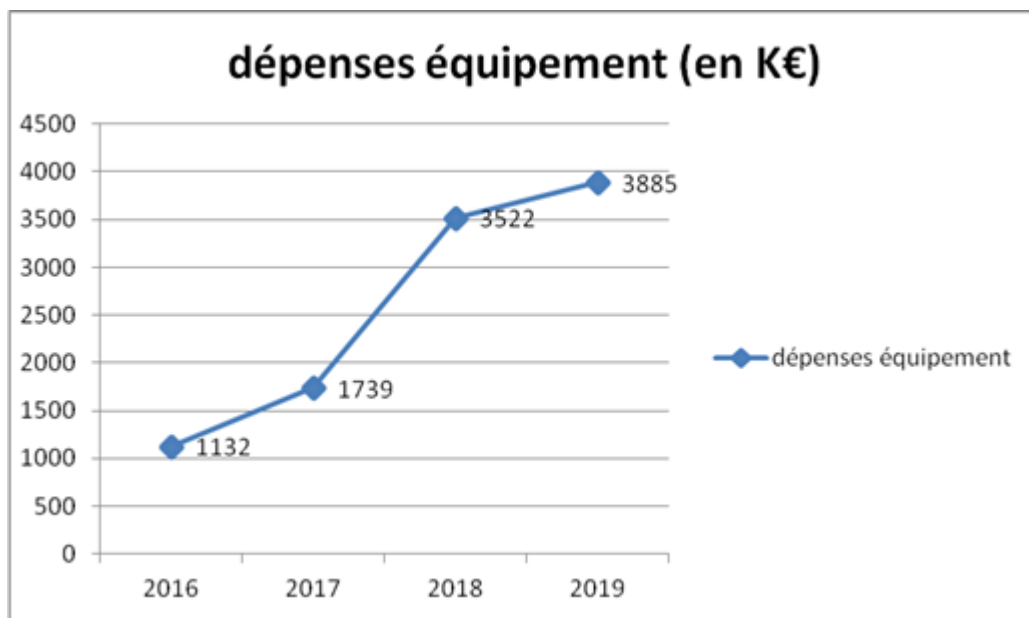
Le niveau d'investissement annuel a été adapté en conséquence et a connu des variations tenant compte de la capacité d'autofinancement de la ville mais également des besoins liés à l'évolution démographique du territoire.

Ainsi, en 2016 et 2017, la collectivité a fait le choix de limiter ses investissements de façon à constituer des réserves financières pour financer la réalisation des équipements structurants sur les années 2018-2019.

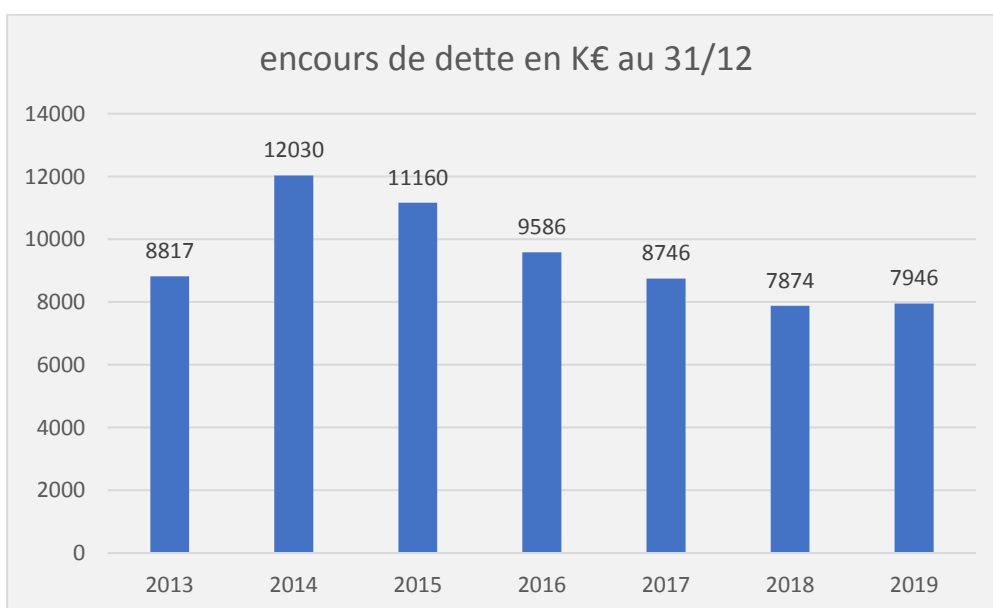
Les investissements ont donc été plus soutenus sur ces deux dernières années avec la réalisation du groupe scolaire Jean d'Ormesson, des aménagements de voirie importants (avenue Clémenceau, Jasses, Roudères), la reconstruction de la salle des Granges.

Ces investissements ont été très largement financés par les fonds propres de la collectivité.





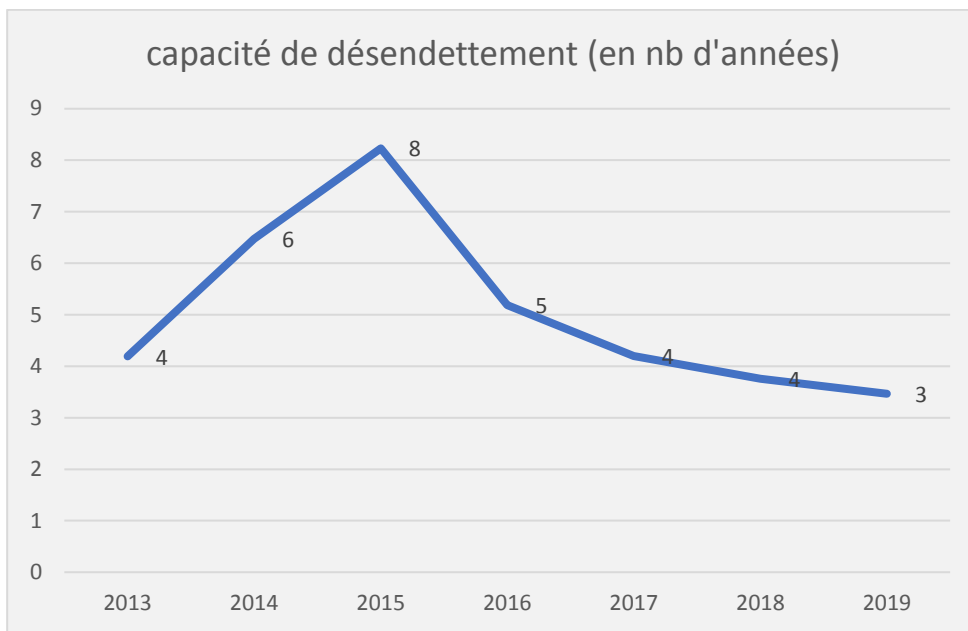
#### 5/ Une commune qui se désendette



L'encours de dette de la collectivité s'établira à 7 946 K€ fin 2019. Cet encours est en légère augmentation en 2019 en raison d'un recours à l'emprunt de 800 K€.

La collectivité reste néanmoins dans une logique de désendettement puisque l'encours de dette a diminué de 34 % entre 2014 et 2019.

L'engagement d'avoir un encours de dette inférieur en fin de mandat qu'en début, est tenu : 7 946 K€ fin 2019 contre 8 817 K€ en 2013.



La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser son encours de dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne. (seuil d'alerte : 11-13 ans). La capacité de désendettement de la commune de Saint Jean de Védas est très nettement en deçà du seuil d'alerte.

# Les orientations budgétaires 2020

**Une ville qui agit en faveur du développement durable**

**Une ville qui investit pour améliorer la qualité de vie des védasiens**

**Une ville qui adapte son organisation aux besoins du territoire**

**Une ville qui n'augmente pas ses taux d'imposition et qui se désendette**

## **1/ Une ville qui agit en faveur du développement durable**

Si la protection de notre planète est un enjeu majeur à l'échelle mondiale, agir de façon éco-responsable au niveau de notre territoire local devient incontournable pour répondre au défi de la préservation de notre environnement écologique mais également social et économique.

La ville de Saint Jean de Védas s'engagera en 2020 pour élargir encore son champ d'action en matière de développement durable et de pratiques éco-responsables.

Afin de développer une politique d'actions formelle, la ville va en premier lieu, se structurer au niveau de ses moyens humains : un chargé de mission développement durable sera donc recruté courant 2020 afin de coordonner et mettre en œuvre les actions à reconduire et les actions nouvelles.

Les actions seront menées aussi bien avec une visée interne (au sein des services publics municipaux) qu'une visée externe, dans les projets d'investissement, d'aménagement du territoire ou pour la vie locale.

### **Concernant les pratiques éco-responsables**

- les manifestations municipales à l'instar de l'édition festin de pierres 2019 seront progressivement 100% éco-responsables : gobelets réutilisables, tri des déchets, .....
- les projets d'éducation à l'environnement seront reconduits dans les écoles (interventions sur les temps scolaires et périscolaires) grâce à deux animatrices qualifiées dans ce domaine.
- les agents de la collectivité seront mobilisés autour des pratiques éco-responsables en matière de tri des déchets et des économies d'énergie grâce à l'intervention d'un ambassadeur interne (déjà en poste).
- la politique d'achat de la collectivité continuera d'intégrer la qualité et la durabilité environnementale comme critère de choix dans toutes ses consultations et marchés publics. A titre d'exemple, la collectivité fournira, à partir de 2020, des couches écologiques aux enfants de la crèche municipale.

### **Concernant les projets d'investissement de la collectivité**

La question de la qualité environnementale sera également au cœur de deux projets d'investissements majeurs pour 2020.

### Le complexe de salle des fêtes/halle gymnique

Ce projet d'envergure pour le territoire védasien, qui sera situé dans le quartier de Roque Fraisse, sera réalisé selon des normes environnementales permettant un classement en tant que Bâtiment Durable Occitanie niveau Or.

Dans le cadre de cette démarche, la ville, maître d'ouvrage, sera accompagnée tout au long de la phase de conception et de réalisation du projet par un bureau d'études spécialisé, afin d'améliorer la qualité et les performances énergétiques du bâtiment, et également optimiser le confort des usagers.

Cette démarche permettra également à la ville, de répondre à l'appel à projet « bâtiment No watt » lancé par la région Occitanie qui soutient les opérations innovantes de construction qui limitent leur empreinte énergétique tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction des ressources à la fin de vie du bâtiment, qui intègrent les attentes des usagers et qui s'inscrivent dans une démarche élargie, technique, sociale et poétique en lien avec le territoire.

### La PPI des écoles

En 2019, la ville a réalisé une étude sur les écoles, la crèche, et le centre de loisirs afin de disposer d'un diagnostic complet et définir un plan de travaux pluriannuel.

L'objectif poursuivi à travers cette étude est l'amélioration du confort d'usage de ces bâtiments vieillissants recevant les petits Védasiens.

La réflexion s'est articulée autour de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et de leur qualité environnementale.

La collectivité a travaillé avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé dans ces domaines afin de trouver des solutions innovantes, respectueuses de l'environnement et économiquement optimisées.

Les travaux à mener seront donc adaptés et différenciés en fonction de chaque bâtiment concerné, des usages propres et des besoins des utilisateurs.

## **2/ Une ville qui investit pour améliorer la qualité de vie de ses habitants**

L'effort d'investissement portera à la fois sur la réalisation d'équipements structurants pour répondre à l'évolution du territoire et également sur des actions de proximité afin de répondre aux attentes des védasiens.

Les dépenses d'équipements pour 2020 se déclineront dans les domaines suivants :

### **Investir pour dynamiser la vie locale : la réalisation du complexe salle polyvalente/halle gymnique**

Décidé en 2018 et démarré en 2019 avec le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, ce projet se poursuivra en 2020 avec la réalisation des phases suivantes : finalisation du projet (APS, APD, PRO, DCE), dépôt du permis de construire et lancement des marchés de travaux.

Un début d'exécution des travaux est envisageable en fin d'année 2020.

Le montant budgété pour cette opération sera de 520 K€ pour 2020.

Le montant prévisionnel total de l'opération est estimé à 10 700 K€ TTC.

### **Investir pour améliorer le confort dans les bâtiments publics recevant des enfants**

En 2020, la ville engagera une première tranche de travaux dans le cadre de la PPI écoles pour un montant de 550 K€.

Pour 2020, ces travaux concernent principalement :

- Cour école élémentaire Escholiers : déminéralisation partielle et plantations partielles	40 K€
- Cour maternelle Escholiers : déminéralisation partielle et plantations	120 K€
- Cour élémentaire René Cassin : déminéralisation totale, plantations et plateau sportif	180 K€
- Cour maternelle Louise Michel : plantations	10 K€
- Cour élémentaire Louise Michel : déminéralisation totale, sécurisation et plantations	170 K€

Pour les bâtiments, l'école élémentaire des Escholiers a été repéré comme prioritaire (notamment à l'étage). Pour 2020, un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé pour la réalisation de travaux d'amélioration thermiques et de confort d'usage. Ces travaux interviendront fin 2020, début 2021.

Montant marché maîtrise d'œuvre 30 K€

### **Investir pour la valorisation de l'espace public**

La ville financera d'importants travaux de voirie en 2020 qui seront réalisés par la métropole ; pour ce faire, la ville abondera via un fonds de concours son enveloppe voirie, en sus de l'attribution de compensation annuelle qu'elle verse à 3M.

Ce fonds de concours s'élèvera à 500 K€.

#### **Les principaux travaux de voirie concerneront :**

- Quartier de la mairie (reprise des voies, sécurisation et enfouissement des réseaux)	540 K€	
- Quartier Sigaliès (reprise des voies et sécurisation)		360 K€
- Rue la Chaussée (reprise voie, stationnement et éclairage public)		340 K€

#### **Un programme d'entretien de la voirie renforcée pour un total de 500 K€**

- Zac Rieucoulon (chaussée, création de trottoirs et stationnement)	165 K€
- Réaménagement de la rue des Escholiers (stationnement)	95 K€
- Rue de la Fermaude (trottoirs)	50 K€
- Rue des Roudères (trottoirs)	50 K€
- Rue de la Coustaude (trottoirs et chaussée)	40 K€
- Travaux d'entretien de chaussées divers	100 K€

### **Investir pour améliorer le cadre de vie et entretenir le patrimoine communal**

La ville consacrera une enveloppe de 500 K€ pour les investissements sur l'espace public et les bâtiments communaux.

Les principaux investissements concernent :

#### **La valorisation de l'espace public**

Achats de poubelles de tri	6 K€
Reprise de l'allée principale carrière de la Peyrière	12 K€
Réserve pour des acquisitions foncières en zone A et N	20 K€

#### **Les équipements sportifs**

Réfection façade gymnase La Combe	50 K€
Reprise réseau arrosage stade de rugby	14 K€
Divers achats de matériels	22 K€

#### **La culture**

Réfection de la scène du théâtre	40 K€
Réfection façade chai du Terral	20 K€

### **L'enfance et la jeunesse**

Dotation écoles investissement	18 K€
Mobilier écoles et ALP	8 K€
Réaménagement complet des salles de change crèche	20 K€

### **Les investissements concernant les agents communaux**

Véhicule technique	25 K€
Matériel technique	30 K€
Matériel informatique	40 K€
Entretien des lieux de travail (climatisation, aménagements...)	15 K€

**Au global, le montant des dépenses d'équipements pour le budget 2020, s'élèvera à 2,4 millions d'euros.**

### **3/ Une ville qui adapte son organisation à l'évolution du territoire**

L'évolution de la population communale nécessite une adaptation constante des services publics municipaux afin de maintenir la qualité de service apportée aux védasiens.

Cette adaptation des services publics municipaux, tant quantitative que qualitative, a un impact direct sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité : charges générales et charges de personnel.

Au niveau des charges générales, la collectivité intégrera en 2020, les dépenses induites par le nouveau groupe scolaire Jean d'Ormesson (fluides, maintenance...), de la nouvelle salle des Granges, mais également celles liées à l'évolution du nombre d'enfants scolarisés (repas scolaires, activités péri et extra-scolaires). Des ajustements de budget seront aussi opérés pour prendre en compte l'entretien de nouvelles aires de jeux (3 en plus) et des bâtiments communaux.

Cette adaptation des charges de fonctionnement sur le budget 2020 représentera une augmentation de 3% soit 80 K€ par rapport au budget 2019.

Au niveau des moyens humains, la ville s'adapte aussi afin de renforcer les services municipaux en lien avec les nouveaux besoins du territoire.

Ainsi, la ville s'est dotée d'un plan pluriannuel de recrutement permettant de faire face aux besoins en matière de services publics.

2019 a été une année au cours de laquelle de nombreux recrutements ont été réalisés pour renforcer les services publics mais également permettre le bon fonctionnement du nouveau groupe scolaire Jean d'Ormesson.

Police : 2 policiers, 1 ASVP

Enfance/jeunesse : 3 équivalent temps plein d'agents d'animation, 3 agents d'entretien, 2 ATSEM.

Administration : 1 agent pour les CNI/passeports, 1 chargée de communication

Services techniques : 2 agents propreté, 1 responsable adjoint pour les équipes bâti et espaces verts.

Au total, la ville a recruté 16 agents (équivalent temps plein) en 2019.

La ville poursuivra sa politique de recrutement en 2020 principalement dans le secteur enfance/jeunesse (ATSEM, animateurs, agents d'entretien).

Un chargé de mission développement durable sera également recruté pour structurer les actions menés dans ce domaine.

Le budget 2020 prendra donc en compte l'impact des recrutements 2019 et 2020 qui représenteront un coût supplémentaire de 450 K€.

Les charges de personnel devraient donc évoluer de 6,5% par rapport à 2019.

Concernant les subventions versées aux associations, après plusieurs années de stabilité, il est proposé de revaloriser le montant global de 110 à 130 K€ pour accompagner le développement du tissu associatif.

#### **4/ Une ville qui n'augmente pas ses taux d'imposition et qui se désendette**

##### La fiscalité

En 2020, à l'instar des dix années précédentes, la collectivité maintiendra la stabilité des taux fiscaux.

##### **Taux (%) en vigueur maintenus :**

Taxe habitation:	<b>14,11</b>
Taxe foncière:	<b>25,10</b>
Taxe foncière non bâti:	<b>96,14</b>

Concernant le produit global de fiscalité, son évolution est estimée à +3% soit + 300 K€ en prenant en compte les paramètres suivants :

- L'évolution de la valeur locative prévue par l'Etat sera de 0,9% pour 2020.
- l'hypothèse d'évolution physique des bases retenue est de 5,5% pour la taxe d'habitation et de 1,70% pour la taxe foncière bâtie.

Cette évolution est conforme à la variation physique des bases des trois dernières années.

##### foncier bâti

	2017	2018	2019	Projection 2020
<b>Base nette</b>	<b>21 552 003</b>	<b>21 829 870</b>	<b>22 634 379</b>	<b>23 154 970</b>
Variation globale en %	3,89%	1,29%	3,69%	2,30%
Variation nominale	0,40%	1,20%	2,20%	0,90%
Variation physique *	3,49%	0,09%	1,49%	1,70%
<b>Produit</b>	<b>5 408 596</b>	<b>5 527 257</b>	<b>5 711 165</b>	<b>5 828 941</b>

##### habitation

	2017	2018	2019	Projection 2020
<b>Base nette</b>	<b>19 326 142</b>	<b>20 447 052</b>	<b>22 319 600</b>	<b>23 636 456</b>
Variation globale en %	6,28%	5,80%	9,16%	5,90%
Variation nominale	0,40%	1,20%	2,20%	0,90%
Variation physique *	5,88%	4,60%	6,96%	5,50%
<b>Produit</b>	<b>2 726 919</b>	<b>2 885 079</b>	<b>3 149 296</b>	<b>3 335 104</b>

Pour les autres produits fiscaux, la ville ajustera sa prévision de recettes pour les droits de mutation à hauteur de 700 K€ (+100 K€).

### L'endettement en 2020

La ville n'aura pas recours à l'emprunt en 2020 et autofinancera l'ensemble de ses dépenses d'investissement.

Le montant des annuités d'emprunt en 2020 sera en baisse de 26% par rapport à 2019 et s'établira à 760 K€ en raison notamment de l'arrivée à échéance de deux emprunts.

La ville poursuivra donc son désendettement avec un encours de dette égal à 7 412 K€ en fin d'exercice (7 946 K€ au 1<sup>er</sup> janvier).



# Les grandes masses du budget 2020

## Evolution prévisionnelle de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		2019	2020		
Chap.		BP	Prévision BP	Prévision d'évolution	Commentaires
O11	Charges à Caractère Général	2 500 000	2 580 000	+3,2%	+2,4% / CA 2019
O12	Charges de Personnel	6 902 000	7 350 000	+6,5%	+ 4,7% / CA 2019
O14	Atténuation de produits	1 080 000	1 060 000	-1.85%	
65	Autres Charges de Gestion	475 760	520 000	+ 9.47%	↗ subventions et participations
66	Charges Financières	240 000	225 000	- 6.25%	↘ intérêts d'emprunt
<b>Total Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>		<b>11 197 760</b>	<b>11 735 000</b>	<b>4,80%</b>	

Recettes de fonctionnement		2019	2020		
Chap.		BP	Prévision BP	Prévision d'évolution	Commentaires
O13	Atténuations de Charges	100 000	130 000	+3%	
70	Produit des Services	1 009 000	1 010 000	0%	
73	Impôts et Taxes	10 423 000	10 806 000	+3,67%	↗ produit fiscal et droits de mutation
74	Dotations	1 480 000	1 480 000	0%	
75	Autres Produits (Revenus des Immeubles)	370 000	390 000	+ 5.4%	↗ loyer gendarmerie
<b>Total Recettes Réelles de Fonctionnement</b>		<b>13 382 000</b>	<b>13 816 000</b>	<b>3,25%</b>	

L'évolution des dépenses de fonctionnement est impactée par la nécessaire adaptation des moyens aux besoins d'une ville en développement (charges générales et personnel).

Cette évolution des dépenses ne sera pas totalement compensée en 2020 par celle des recettes.

Si le niveau d'épargne brute devait connaître en 2020 une légère altération, l'épargne nette devrait rester stable et s'établir à 1 550 K€.

### Evolution prévisionnelle de la section d'investissement

Dépenses Investissement		2019	2020	
Chap.		BP	Prévision BP	Commentaires
16	Emprunt (capital)	780 000	535 000	↘ remboursement capital emprunts
20	Immobilisations incorporelles	156 920	60 000	
204	Subventions d'équipement versées	1 575 051	757 051	
21	Immobilisations corporelles	829 575	470 000	
Opérations	Salle des fêtes/gymnase	300 000	520 000	
	PPI écoles		550 000	
	Autres opérations	1 296 000	0	
<b>Total Dépenses Réelles d'investissement</b>		<b>4 937 546</b>	<b>2 892 000</b>	

Recettes Investissement		2019	2020	
Chap.		BP	Prévision BP	Commentaires
13	Subventions	514 891	100 000	
10	Dotations, fonds divers	2 375 026	2 235 000	
16	Emprunts	862 413	0	
<b>Total Recettes Réelles d'investissement</b>		<b>3 752 330</b>	<b>2 335 000</b>	

Les ressources propres de la collectivité permettront de couvrir le remboursement en capital de la dette ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement.

La ville autofinancera l'ensemble de ses dépenses.

## Les engagements pluriannuels

La collectivité est engagée dans une seule opération à caractère pluriannuel

Projet	2020	2021	2022	2023
Salle des fêtes gymnase	520 K€	5 050 K€	5 030 K€	

## Conclusion

La ville de Saint Jean de Védas évolue et s'adapte à l'évolution démographique de son territoire. Les enjeux sont importants en termes de développement, d'adaptation des services municipaux et de niveau de service public.

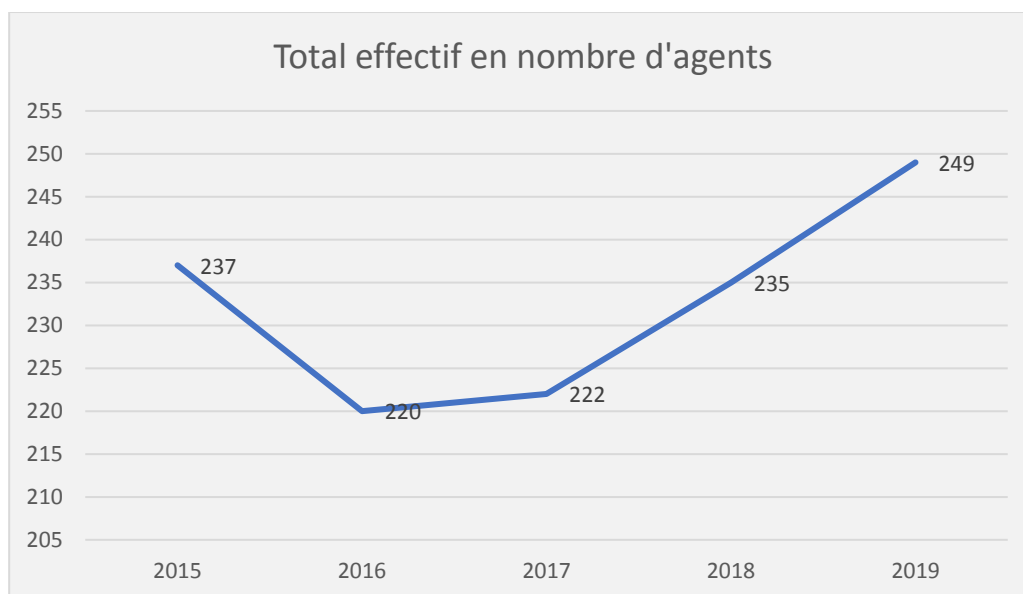
La gestion rigoureuse de la collectivité est toujours de mise. Elle s'accompagne désormais d'une évolution nécessaire des moyens de la collectivité pour maintenir le niveau et la qualité des services publics offerts aux Védasiens.

La ville poursuivra son effort d'investissement par des projets d'aménagements structurants nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie des Védasiens et respectueux de l'environnement.

# Annexe 1

## Les données relatives au personnel

### L'évolution des effectifs de la ville



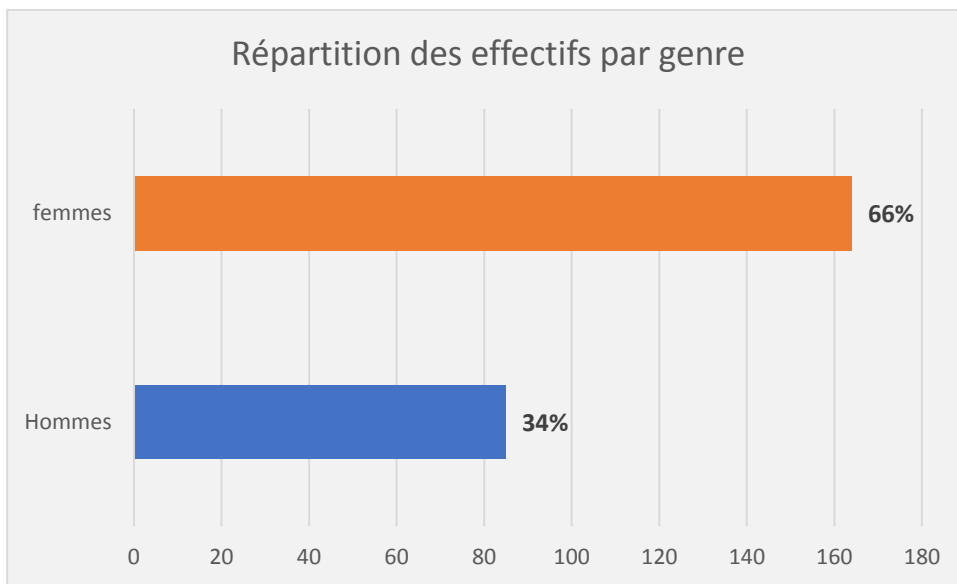
Années	2015	2016	2017	2018	2019
Titulaires	156	136	132	127	130
Non Titulaires	81	84	90	108	119
<b>Total effectif</b>	<b>237</b>	<b>220</b>	<b>222</b>	<b>235</b>	<b>249</b>

L'évolution globale des effectifs est fortement marquée par les transferts de compétence à Montpellier Méditerranée Métropole ; en 2016, 16 agents travaillant dans les services voirie/espaces verts ont été transférés à l'intercommunalité, puis en 2018, 13 agents de la médiathèque Jules Verne.

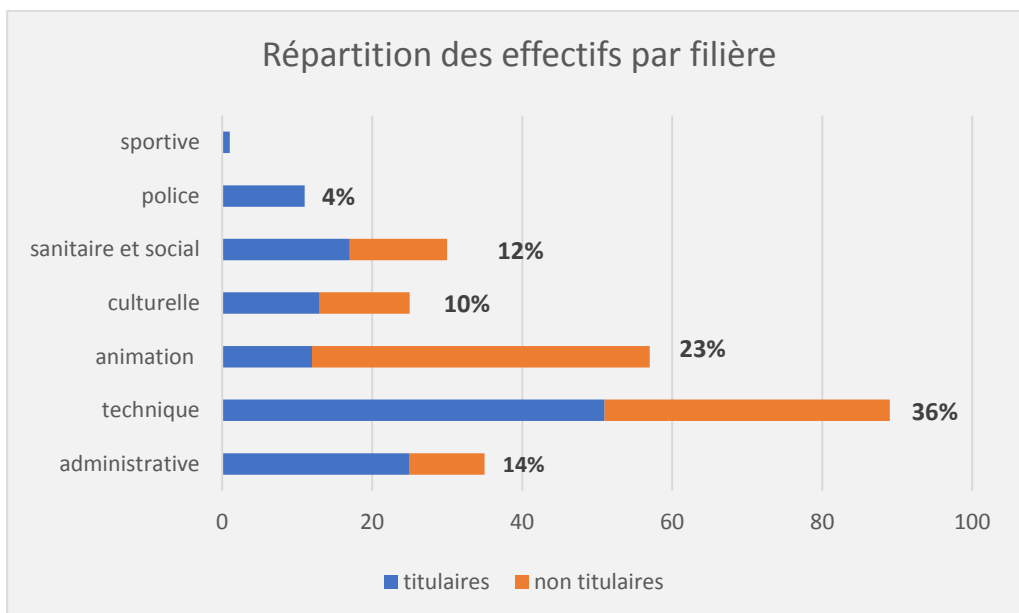
Ces transferts viennent principalement diminuer le nombre d'agents titulaires de la collectivité.

Sur cette période de 2015 à 2019, la collectivité a procédé à la titularisation de 23 agents.

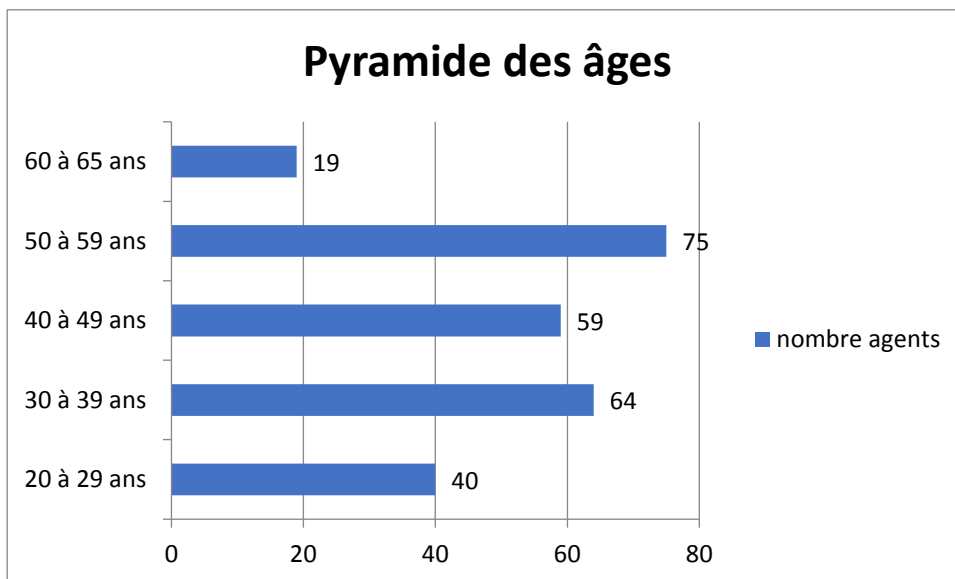
L'augmentation globale des effectifs depuis 2018 s'explique par l'adaptation des services à l'évolution du territoire ; en 2019, 16 agents ont été recrutés dans différents services (police, communication, technique, scolaire, périscolaire...).



Les agents féminins restent majoritaires au sein de la collectivité avec une forte présence dans les filières sanitaire/social, administrative et technique.



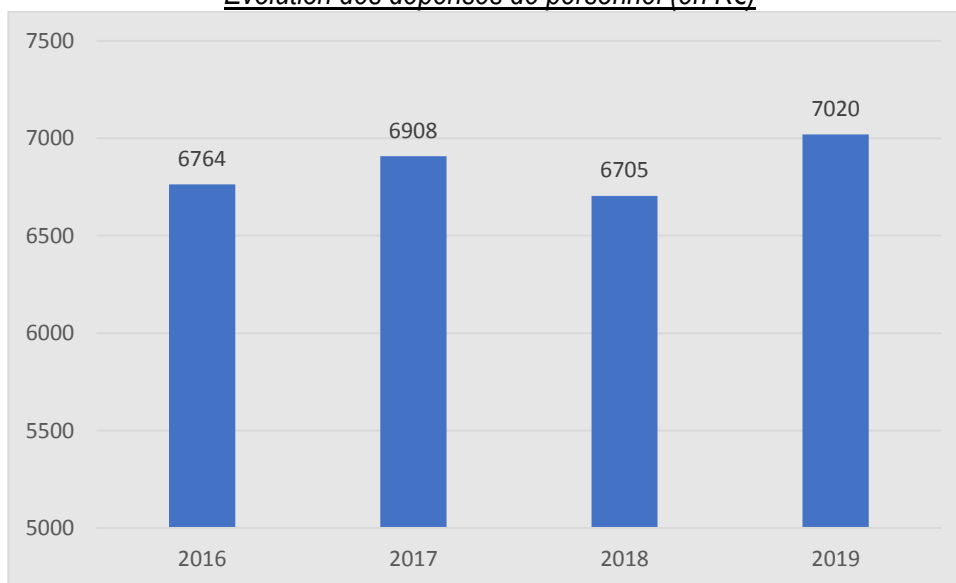
La filière technique est celle qui est la plus fortement représentée. Les agents de cette filière sont affectés dans différents services de la collectivité : services techniques, service scolaires (agents entretien), culturels, informatique.



36% des agents de la collectivité ont plus de 50 ans soit 94 agents ; le vieillissement des agents est à prendre en compte dans le cadre de la gestion des ressources humaines (départ en retraite à anticiper, gestion des remplacements) et des mesures de prévention des risques professionnels (usure professionnelle, restrictions médicales, aménagement de poste...).

### Les dépenses de personnel

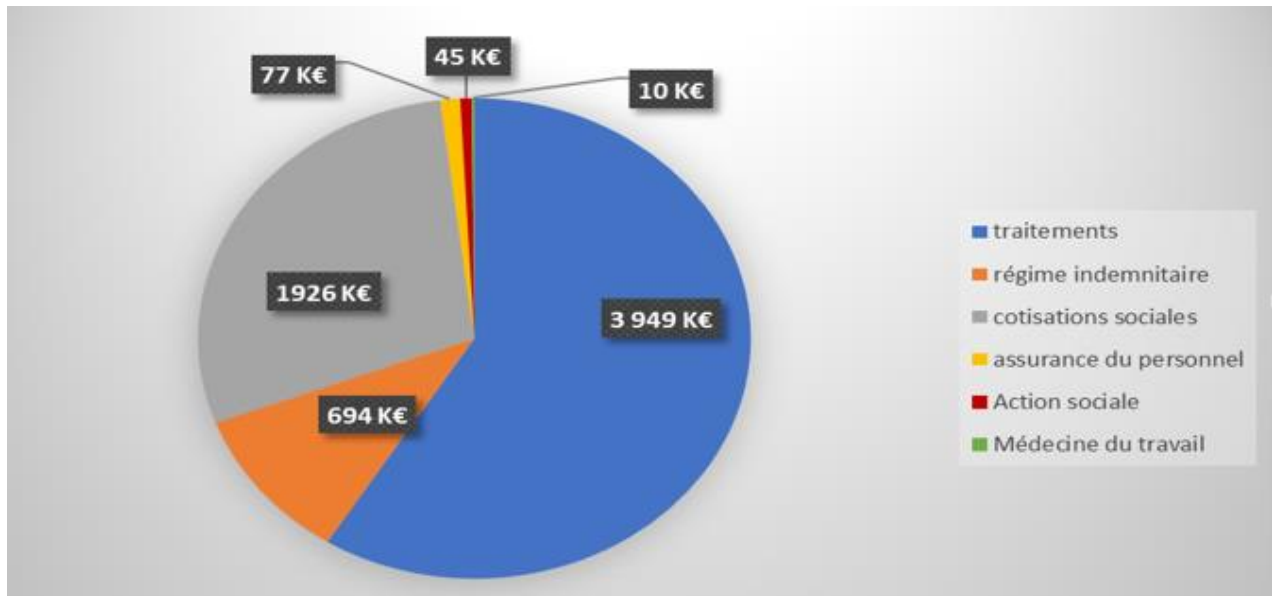
Evolution des dépenses de personnel (en K€)



En 2017 et 2018, l'évolution des charges de personnel prend en compte le transfert du personnel de la médiathèque à la métropole.

En 2019, l'évolution de + 4.7% des charges de personnel s'explique par les recrutements réalisés pour renforcer et adapter les services municipaux.

### Répartition des dépenses de personnel (au 31/12/2018)



Tous les agents de la collectivité (titulaires, non titulaires) bénéficient d'un régime indemnitaire équivalent.

Le régime indemnitaire est composé principalement de trois parts :

- une prime de grade identique pour tous les agents d'un même grade et d'une même échelle de rémunération
- une prime de fonction versée en fonction des responsabilités et des contraintes particulières des emplois selon une cotation établie par poste de travail.
- une prime de participation au service public forfaitaire versée à tous les agents, proratisée en fonction de leur temps de travail.

Les heures supplémentaires ont représenté un coût de 40 K€ pour 2037 heures réalisées en 2018.

### La durée effective du travail

Depuis 2016, les agents de la collectivité travaillent 1607 heures par an conformément au temps de travail légal.

La durée hebdomadaire du travail de droit commun dans la collectivité est fixée à 36 heures.

Néanmoins, le temps de travail hebdomadaire de certains services peut être modulé suivant différents cycles de travail définis par rapport aux nécessités de service : c'est le cas des agents travaillant dans les services scolaires, enfance, cultures, police.

Les agents des services techniques et administratifs ont également la possibilité d'aménager leur temps de travail en travaillant sur une base de 39 heures hebdomadaires avec des jours de RTT en compensation.

## Annexe 2

### Les données relatives à la dette

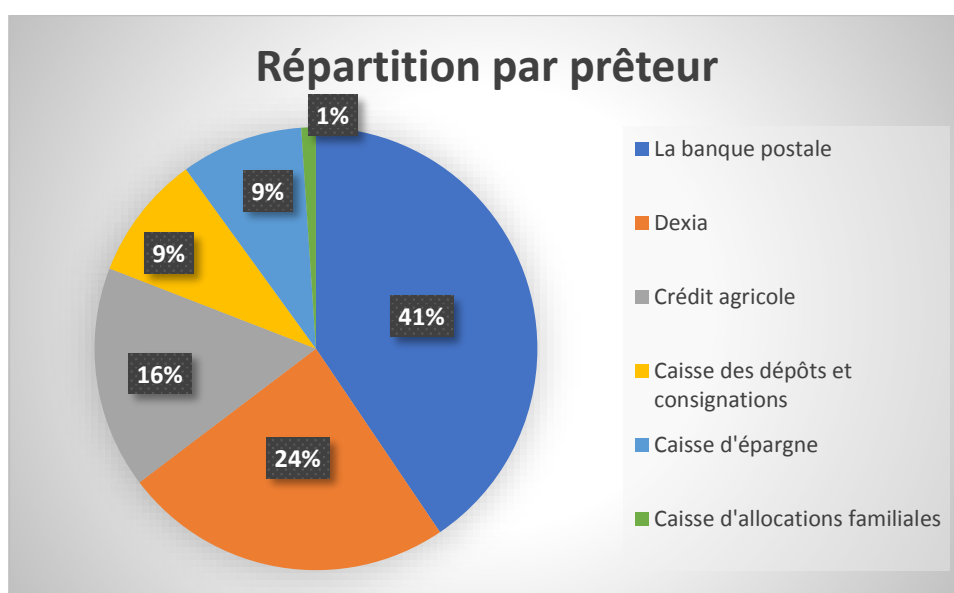
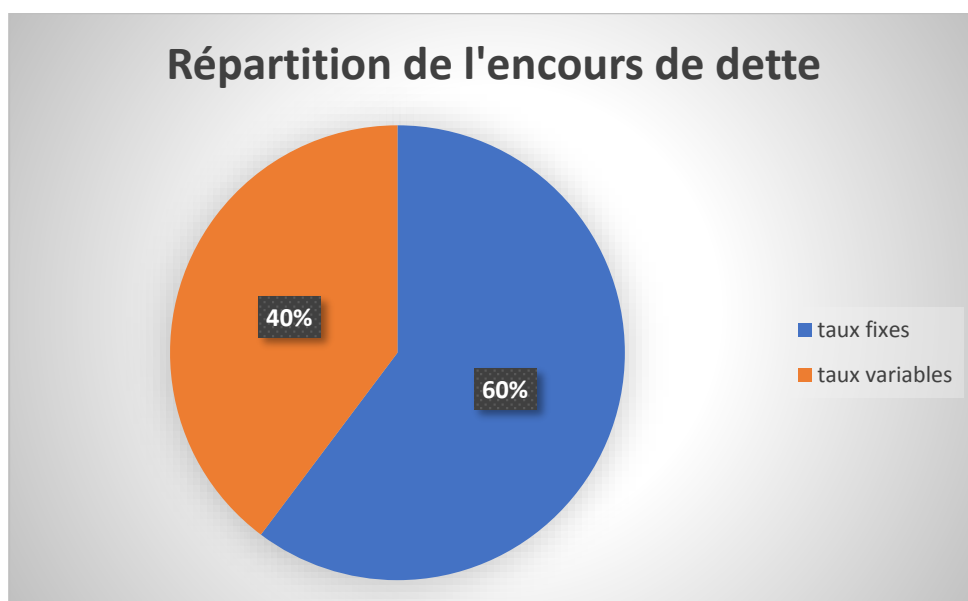
#### La structure de dette de la collectivité

La collectivité dispose d'une structure de dette saine et sans risques : les 14 emprunts en cours sont tous classés A1 (sans risque) selon la charte Gissler.

La dette se compose de 14 emprunts pour un encours au 31 décembre 2019 égal à 7 946 K€.

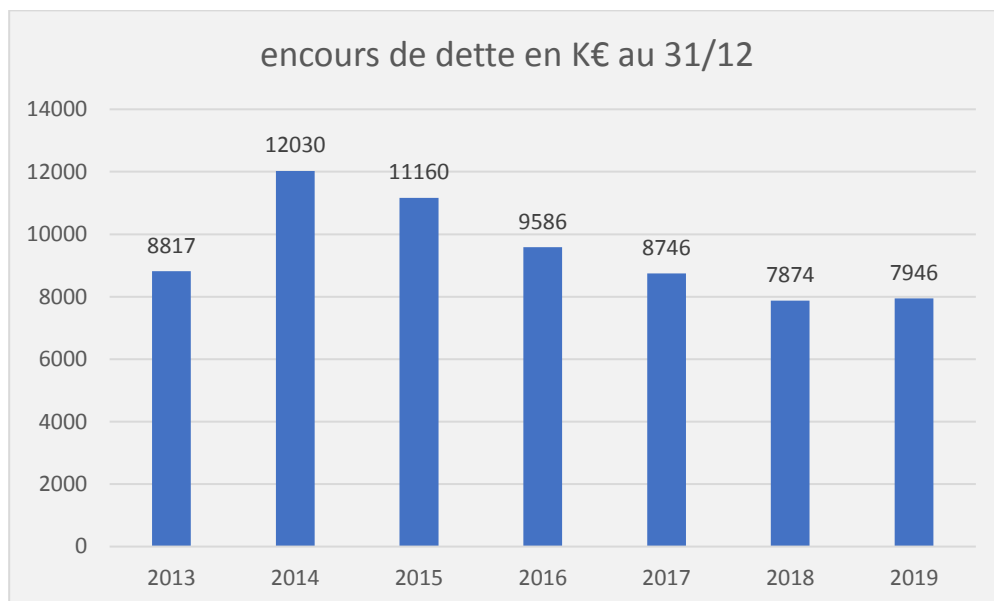
La structure de l'encours montre une gestion prudente de la dette, la Ville étant protégée contre une remontée des taux avec la plus grosse partie de son encours à taux fixe (60%).

La répartition de l'encours entre plusieurs prêteurs permet également de sécuriser la gestion de la dette.





## L'évolution de l'encours de dette



Au cours de ces dernières années, la collectivité a contracté un emprunt en 2014 d'un montant de 3 938 K€ puis un emprunt de 800 K€ en 2019.

La collectivité est néanmoins dans une logique de désendettement puisque l'encours de dette a diminué de 34 % entre 2014 et 2019.

La durée de vie résiduelle moyenne est de 13 ans et 4 mois, ce qui correspond à une maturité d'emprunt très largement adaptée à la nature des investissements portés par ces financements.

## L'extinction de la dette

